

Réf. : 2017-LB

Dossier suivi par : Laurent BERTHELOT, Proviseur-adjoint

Objet : organisation de la fin de l'année de la classe de terminale STAV

Date : 12 octobre 2017

Madame, monsieur

Veillez trouver ci-joint l'organisation de la fin de l'année de la classe de votre enfant :

Le conseil de classe aura lieu le mardi 14 novembre à 18h15

Manuels scolaires : à rendre lors de la semaine du 13 au 17 novembre, en relation avec le professeur principal (tout manuel perdu ou abîmé fera l'objet d'une facturation)

Fin des cours et révisions au lycée : le vendredi 17 novembre

Transports : Les transports du vendredi sont maintenus les 17 et 24 novembre. Au delà, il convient de s'adresser aux transporteurs respectifs.

Les épreuves écrites : se dérouleront du lundi 20 au mercredi 22 novembre à 15h (sauf candidat bénéficiant d'un aménagement d'épreuve).

Absence d'hébergement au lycée le mercredi 22 au soir et jours suivants

Les épreuves orales se dérouleront du lundi 27 au jeudi 30 novembre **selon la convocation individuelle.**

Demande d'hébergement pour les épreuves écrites et orales : tout élève interne souhaitant être hébergé pour passer les épreuves écrites et orales doit en formuler la demande à l'aide du coupon-réponse ci-bas à remettre impérativement à Mme MIALHE (CPE) au plus tard le mardi 14 novembre.

Absence d'hébergement au Lycée à l'issue du dernier jour d'épreuve orale selon la convocation individuelle: tout candidat interne devra impérativement quitter le lycée l'issue de sa dernière épreuve (règle commune). Les représentants légaux ou le correspondant sont tenus de récupérer l'élève en conséquence sauf cas de majeur auto-véhiculé (bon de décharge).

La publication des résultats sera faite le vendredi 1er décembre matin au lycée. Il est demandé à tout élève ayant à présenter le second groupe d'être présent au lycée vendredi 1 décembre matin afin de valider avec les enseignants le choix des épreuves et de signer l'engagement (obligatoire),

Epreuves du second groupe: Elle se dérouleront le mardi 12 décembre à partir de 7h. **La délibération a lieu le jour même.**

Demande d'hébergement pour l'épreuve du second tour : Elle devra être faite le 1^{er} décembre auprès de Mme MIALHE, CPE référente de la classe,

Consignes pour chaque examen : Nous attirons encore une fois l'attention des candidats sur le respect des horaires (privilégier la présence devant les salles **à minima une demie-heure avant**) et sur les questions liées à l'identification (convocation et pièce d'identité à jour pour chaque épreuve)

Tout en encourageant et en souhaitant la réussite à nos élèves, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées

La proviseure du lycée,
P/O L BERTHELOT,
Marie-Noelle AYCOBERRY



**COUPON REPONSE A L'USAGE
DES FAMILLES DES ELEVES INTERNES DE LA CLASSE DE TERMINALE STAV**

Je soussigné M. ou Mme , représentant légal de
....., élève interne de la classe de Terminale technologique STAV,

1/ atteste avoir pris connaissance du courrier ayant pour objet la fin d'année scolaire

2/ sollicite l'hébergement à l'internat de mon fils/ ma fille

*pour l'examen écrit, à partir du :

- du dimanche 19 novembre au mercredi 22 novembre exclus : oui / non

- du lundi 20 novembre au mercredi 22 novembre exclus : oui / non

*pour l'examen oral, à partir du :

- du dimanche 26 au jeudi 30 novembre exclus au plus tard selon la convocation individuelle du
candidat (qui sera remise à la rentrée) oui / non

- du lundi 27 au jeudi 30 novembre exclus au plus tard selon la convocation individuelle du
candidat (qui sera remise à la rentrée) oui / non

3/ suis informé(e) qu'à l'issue de son dernier examen écrit (le 22/11) ainsi qu'à l'issue de son dernier examen oral (date selon sa convocation) mon fils / ma fille, ne sera plus hébergé(e).

4/ suis informé(e) que cette disposition vise à permettre à mon fils /ma fille de préparer son examen dans des conditions optimales et qu'en cas de comportement oisif ou inadapté, le chef d'établissement se réserve le droit de mettre fin à son hébergement sur le champ.

signature de l'élève

Date et signature du représentant légal

PS: bon à retourner à Mme MIALHE, cpe, au plus tard le 14 novembre. **Aucune demande ultérieure ne sera étudiée**